

Département : **Hautes-Alpes (05)**

Commune : **Savines-le-Lac**

Site de Baignade : **Plage de La Voilerie (ou Savin'Plage) - Lac de Serre-Ponçon**

Contact de la personne responsable de la baignade

Monsieur le Maire de Savines-le-Lac
Place de l'Eglise - 05 160 Savines-le-Lac - Téléphone : 04 92 44 20 03

DESCRIPTION GENERALE DU SITE DE BAINNADE

Photographie illustrative

Caractéristiques physiques de la zone de baignade	Rive gauche
Rive d'implantation de la (des) plage(s):	Sable et graviers + sol enherbé
Nature des plages:	
Equipements et usages de la zone de baignade	
Période de fréquentation :	1 ^{er} Juillet au 31 Août
Equipements sanitaires:	Oui (WC)
Poste de secours et heures de surveillance:	Oui
Stationnement:	Parking à 300 m à l'amont
Usages nautiques / loisirs aquatiques:	Parc aquatique gonflable, bateaux à voile et à moteur
Accès aux animaux:	Accès interdit aux chiens
Autres équipements:	Snack/buvette, poubelles



Plage de La Voilerie

Localisation et Schéma de la zone de baignade



HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITE DU SITE DE BAINNADE

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement qualité (Directive 1976) :	Non suivi	Non suivi	Non suivi	Non suivi	Non suivi
A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité					
Année	2013	2014	2015		
Classement qualité (Directive 2006) :	Non suivi	Classement impossible	Excellente qualité		

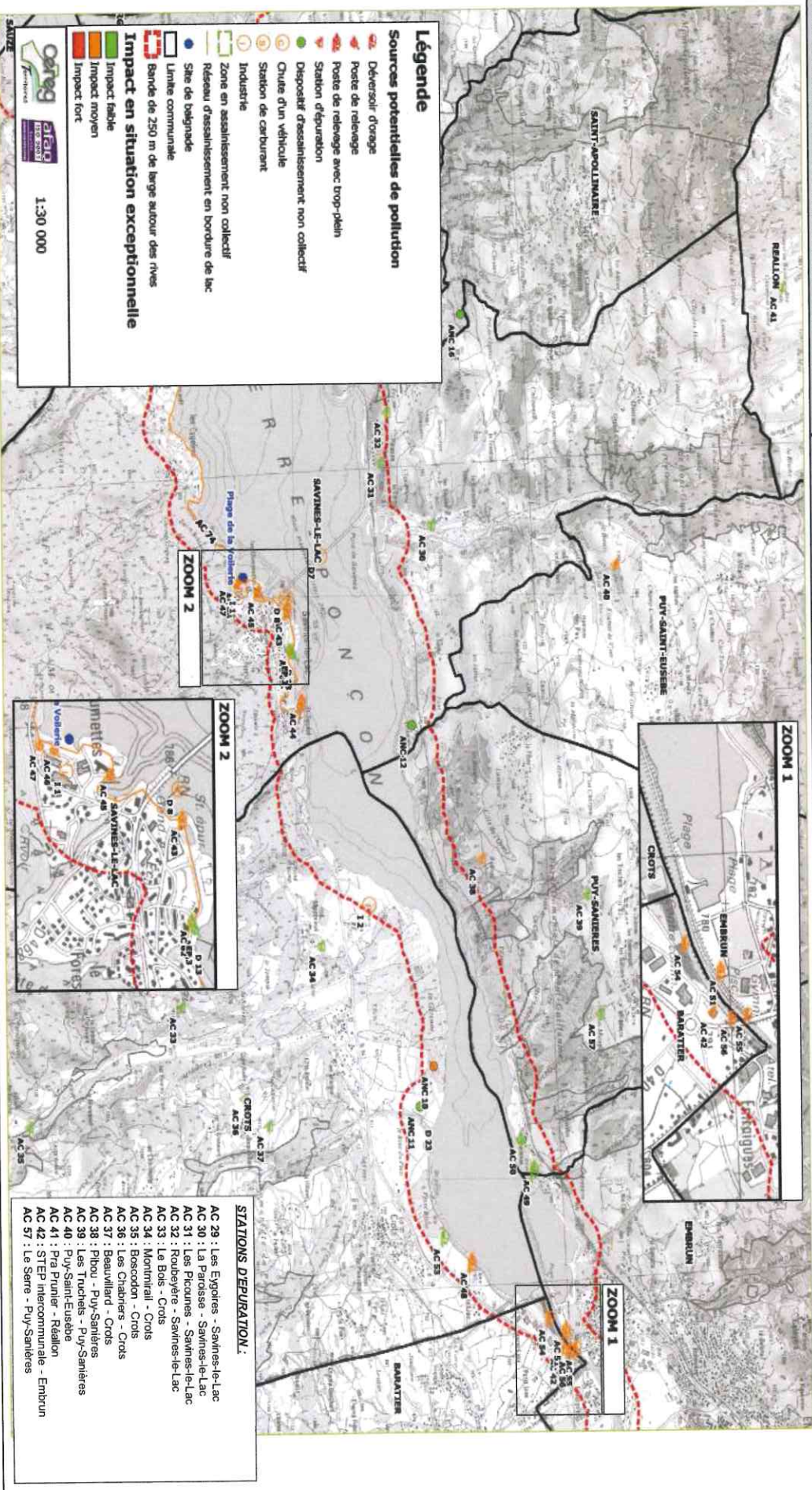
Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années :

Sans objet

Commentaires éventuels :

Cette baignade est suivie uniquement depuis la saison 2014. Tous les prélèvements ARS réalisés depuis le démarrage de ce suivi sont bons.
La qualité de la baignade a donc été jugée excellente en 2015.

Recensement et localisation des sources potentielles de pollutions



Gestion préventive - Programme des travaux

Diagnostic	Gestion préventive des pollutions	Plan d'actions			
<p>Principaux foyers de pollution</p> <p>Stations d'épuration de la rive droite de Savines-le-Lac (AC 30 à AC 32)</p> <p>Station d'épuration de la rive gauche de Savines-le-Lac - Les Eygloires (AC 29)</p> <p>Stations d'épuration de Crots (AC 33 à AC 37), de Puy-Saint-Eusèbe (AC 40) et Réallon (AC 41)</p> <p>Stations d'épuration de Puy-Santières (AC 38, 39 et 57)</p> <p>Stations d'épuration d'Embrun (AC 42)</p> <p>Systèmes d'assainissement des Eygloires à Savines-le-Lac et du village de Puy-Saint-Eusèbe</p> <p>Postes de renforcement de faible impact</p> <p>Postes de renforcement d'impact moyen</p> <p>Déversoirs d'orage de faible impact</p> <p>Déversoirs d'orage d'impact moyen</p> <p>Réseau d'assainissement collectif de la rive gauche de Savines-le-Lac (AC 74)</p> <p>Assainissement non collectif des communes de Crots, Savines-le-Lac, Saint-Apollinaire (ANC 10 à ANC 16)</p> <p>Entreprise OPTEX à Savines-le-Lac (1 J)</p> <p>Station d'avitaillement en carburant du port de Savines-le-Lac (D 8)</p>	<p>Type des foyers de pollution</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p> <p>Pollution potentielle</p>	<p>Impact</p> <p>Faible</p> <p>Moyen à fort</p> <p>Faible</p> <p>Faible et Moyen</p> <p>Faible</p> <p>Moyen</p> <p>Moyen</p> <p>Faible</p> <p>Moyen</p> <p>Moyen</p> <p>Faible et Moyen</p> <p>Moyen</p> <p>Moyen</p>	<p>Mesures de surveillance</p> <p>Autosurveillance réglementaire</p> <p>Télésurveillance en place pour certains (> 2 000 EH)</p> <p>Aucun équipement pour les autres ouvrages</p> <p>Aucun équipement</p> <p>Télésurveillance</p> <p>Autosurveillance de certains PR</p> <p>Visite périodique du SPANC</p> <p>Aucune</p> <p>Aucune</p>	<p>Indicateurs suivis</p> <p>Respect des niveaux de rejet</p> <p>Fonctionnement des by-pass</p> <p>Taux de charges hydrauliques en entrée STEP</p> <p>Alarme et/ou Débordements d'eaux usées et/ou Données de débits</p> <p>Débordement d'eaux usées et/ou Données de débits</p> <p>Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes</p> <p>Ruissellement et ravinement sur la plage lors de fortes pluies</p> <p>Déversement d'hydrocarbures dans le lac</p>	<p>Description des principales mesures de réduction des pollutions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Projet de raccordement des trois systèmes à la STEP des Eygloires - Vérification du bon fonctionnement de la pompe doseuse de FeCl3 - Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Mise en place d'un traitement de finition (désinfection) par UV - Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Projet de réhabilitation des trois stations d'épuration - Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Projet de réhabilitation des trois stations d'épuration - Mise en place d'un traitement de finition (désinfection) par UV - Réalisation d'un diagnostic des réseaux d'assainissement pour établir un programme de réduction des eaux claires parasites - OU mise en application du programme de travaux du dernier diagnostic - Curage des ouvrages avant la période estivale - Vérification hebdomadaire du fonctionnement des ouvrages - Curage des ouvrages avant la période estivale - Vérification hebdomadaire du fonctionnement des ouvrages - Mise en place d'un système de télésurveillance complémentaire (gyrophare) avec renvoi de l'alarme sur le téléphone du SMADESEP - Visite de l'ouvrage après chaque pluie significative estivale - Vérification mensuelle du fonctionnement des ouvrages - Visite de l'ouvrage après chaque pluie significative estivale - Vérification mensuelle du fonctionnement des ouvrages - Mise en place d'une détection de surverse avec report de l'alerte sur le téléphone du SMADESEP - Curage annuel préventif du réseau avant l'ouverture de la saison estivale - Inspection télévisée quinquennale de ces réseaux - Contrôle visuel hebdomadaire du bon écoulement des effluents - Application des travaux préconisés par le SPANC - Création d'une noue d'infiltration en partie haute de la plage afin de tamponner les eaux de ruissellement provenant d'OPTEX - Déviation et évacuation de ces eaux à l'aval de la zone de baignade - Démarche globale de sensibilisation des usagers, - Mise en place de panneaux signalétiques de sensibilisation aux bonnes pratiques

Suivi quotidien de la plage de La Voilerie : couleur, température, mousses, odeurs par le passage en début de matinée d'un surveillant.

Aigues et Cyanobactéries : vigilance accrue aux éventuels changements anormaux de coloration, efflorescences et/ou irisations suspects.